

LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

«Avec France relance,
reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030»



Édito

En ce début d'année 2022, je vous présente mes meilleurs vœux, après une année 2021 éprouvante du fait de l'épidémie de Covid-19, mais qui a démontré aussi notre capacité à avancer et à rebondir collectivement, grâce notamment au plan de relance.

En Dordogne, le plan de relance a permis d'accorder plus de 200 millions d'euros de subventions à des projets portés par des entreprises, des collectivités locales ou des associations. Plus globalement, ce sont près de 2,5 milliards d'euros de subventions d'investissement qui ont pu bénéficier à 12 144 projets d'investissement portés par les collectivités locales partout en France : il est désormais possible de visualiser, sur [une carte interactive en ligne](#), la nature et le montant de chaque projet soutenu par l'État sur les territoires, en Dordogne comme ailleurs.

Pour l'année à venir, et afin de poursuivre la mobilisation autour de France Relance auprès des nombreuses structures susceptibles d'en bénéficier, je vous invite à relayer largement la [liste des mesures non terminées](#), mise à jour au 15 décembre 2021 par le secrétariat général chargé du Plan de Relance. Comme vous le verrez, celle-ci reste conséquente et intègre notamment plusieurs appels à projet et à manifestation d'intérêt du 4^e programme d'investissements d'avenir (PIA 4).

Enfin, je souhaite mentionner la signature récente dans notre département de cinq [contrats de relance et de transition écologique](#) (CRTE) instaurant un nouveau cadre de travail, pluriannuel et partenarial, entre l'État et les collectivités territoriales.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Sébastien LAMONTAGNE
Préfet de la Dordogne

Thèmes abordés

ÉCOLOGIE	2	COHÉSION	3
Plan de soutien à la prise en charge des animaux abandonnés.....	2	Aides exceptionnelles pour l'embauche des jeunes.....	3
Prolongation du bonus écologique et de la prime à la conversion.....	2	Déploiement de la fibre en zone rurale.....	3
3 ^e vague de l'aide au renouvellement des équipements pour changements climatiques.....	2		
COMPÉTITIVITÉ	3	ACTUALITÉS DIVERSES	4
Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), bénéficiaires du plan « France Relance ».....	3	Mesures de soutien pour les entreprises impactées par la reprise épidémique.....	4

Plan de soutien à la prise en charge des animaux abandonnés

Un second guichet (appel à projet) relatif à la mesure 4B du plan de relance de « soutien aux projets locaux portés par les associations de protection animale » a ouvert le 17 décembre 2021 pour prendre fin le **31 janvier 2022 (attention – délai court)**. Ce volet B vise à améliorer la prise en charge des animaux abandonnés et à prévenir les abandons en aidant les associations œuvrant à la stérilisation des animaux.

Le 1^{er} guichet ouvert début 2021 a rencontré un vif succès. Ainsi, **en Dordogne, 5 structures ont pu bénéficier de subventions à hauteur de 240 000 euros au total** : la SPA de Périgueux, la SPA de Bergerac, La maison des Matouchats, Les chats libres et L'Arche d'Abraham.

Pour ce 2^e guichet, la région Nouvelle-Aquitaine devrait percevoir une enveloppe d'environ 1 million d'euros grâce au ré-abondement de la mesure annoncé le 4 octobre 2021 par le Président de la République (15 millions d'euros supplémentaires au national).

Les précisions (dont [le cahier des charges](#)) sont présentes sur [le site internet des services de l'État en Dordogne](#).

Chef de file : DDETSPP

Contact : ddetspp-direction@dordogne.gouv.fr

Prolongation du bonus écologique et de la prime à la conversion

Le [décret](#) relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants est paru au Journal officiel le 30 décembre 2021.

Le **barème** applicable au montant du bonus écologique pour l'achat d'un véhicule neuf électrique ou hybride rechargeable sera **revu à partir du 1^{er} juillet 2022 et non du 1^{er} janvier 2022**, comme le prévoyait initialement le décret du 7 décembre 2020.

Pour plus d'informations sur les dispositifs d'aides à une mobilité moins polluante, le gouvernement a mis en place plusieurs plateformes :

- ◆ [Prime à la conversion](#) : pour déposer une demande et consulter toutes les informations relatives au dispositif.
- ◆ [Je change ma voiture](#) : pour évaluer le coût d'utilisation d'un véhicule et l'ordre de grandeur du bénéfice économique et environnemental réalisé grâce à l'achat d'un véhicule plus propre.
- ◆ [Je roule en électrique](#) : pour s'informer sur le véhicule électrique.

Chef de file : DDT

Contact : ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Ouverture de la 3^e vague de l'aide au renouvellement des équipements pour changements climatiques

FranceAgriMer a mis en place, dans le cadre du Plan de Relance, au 13 décembre 2021, une 3^e vague du programme d'aide aux investissements permettant d'améliorer la résilience individuelle des exploitations agricoles face aux aléas climatiques dont la fréquence augmente (i.e. gel, grêle, sécheresse, vent-cyclone, ouragan, tornade). Les matériels éligibles correspondent à la :

- Protection contre le gel.
- Protection contre la grêle.
- Protection contre la sécheresse.
- Protection contre le vent-cyclone, ouragan, tornade.

Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 2 000 € HT et le plafond de dépenses éligibles est fixé par demande à 150 000 € HT.

Pour les CUMA, le plafond des dépenses éligibles est fixé à 600 000 € HT par demande. Le taux de l'aide est fixé à 30 % ou 40 % du coût HT des investissements, en fonction du type d'équipement.

Pour avoir plus d'informations ou déposer un dossier, rendez-vous sur le site de [FranceAgriMer](https://franceagri.fr).

Chef de file : DDT

Contact : ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

COMPÉTITIVITÉ

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) bénéficiaires du plan « France Relance »

Le 5 janvier dernier, à l'occasion d'un [point d'étape sur la « Stratégie Nation ETI »](#) dont le dossier de presse est téléchargeable [ici](#), le gouvernement a mis en avant les aides dont les ETI ayant un rôle structurant pour le tissu économique français ont bénéficié au travers de « France Relance ». Certaines sont implantées en Dordogne.

27 % des 1 738 ETI industrielles recensées par l'Insee ont ainsi été lauréates des appels à projet de France Relance pour la modernisation, la relocalisation ou le développement d'activités et ont bénéficié de l'octroi de 569 millions d'euros d'aides au soutien de leurs investissements. En outre, dans le cadre du guichet « industrie du futur », **67 millions d'euros de subventions ont été accordées à 398 ETI.**

Pour la poursuite de la « Stratégie Nation ETI », **10 nouvelles actions** ont été annoncées, s'articulant autour de quatre axes :

- renforcer l'accompagnement des ETI par les pouvoirs publics avec notamment la désignation d'un référent ETI dans chaque région,
- développer l'attractivité et l'accès des ETI aux compétences,
- améliorer la compétitivité des ETI pour renforcer leur capacité d'investissement,
- favoriser les engagements environnementaux et sociaux des ETI.

Chef de file : DDETSPP

Contact : ddetspp-direction@dordogne.gouv.fr

Aides exceptionnelles pour l'embauche des jeunes

Les **aides exceptionnelles** pour favoriser l'embauche des jeunes sont **prolongées** dans le cadre du plan de relance.

Le détail des conditions d'obtention de ces aides est disponible sur le site du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

- ◆ pour les [contrats d'apprentissage](#)
- ◆ et pour [ceux de professionnalisation](#).

Il est également possible d'appeler pour tout renseignement le n° gratuit d'assistance de l'agence de services et de paiement (ASP) au 0 809 549 549.

Chef de file : DDETSPP

Contact : ddetspp-direction@dordogne.gouv.fr

Déploiement de la fibre en zone rurale

Dans le cadre du plan de relance, l'État va allouer 150 millions d'euros pour surmonter les difficultés de raccordement à la fibre optique dans les réseaux d'initiative publique (RIP), c'est-à-dire dans les zones rurales, en cohérence avec le [plan France Très Haut Débit](#).

Le projet de cahier des charges de ce financement est soumis à une consultation publique ouverte **jusqu'au 28 janvier 2022 à 18 h** (Δdélai restreint)

Plus d'informations sur le [portail de la Direction générale des entreprises](#).

Chef de file : SGCD

Contact : sgc-sic@dordogne.gouv.fr

ACTUALITES DIVERSES

Mesures de soutien pour les entreprises impactées par la reprise épidémique

Comme précisé dans la lettre aux maires n°59, les **dispositifs de soutien des secteurs affectés par un ralentissement d'activité au vu des mesures de restrictions sanitaires** (discothèques, secteurs de l'événementiel, de la culture, agences de voyage, loisir « indoor », monde sportif...) sont **prolongés** et **adaptés**.

Les mesures (« coûts fixes », « aide renfort », activité partielle, PGE et divers fonds) sont détaillées [ici](#).

